

COMMUNE DE MONTLAINSA
N°171 Grande Rue LAINS 39320 MONTLAINSA
TEL : 03 84 85 45 54
Courriel : mairie@montlainsia.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 25 septembre 2024 à 20 heures 30

Délibération n° 2024-09-25-04

Nombre de conseillers en exercice : 12 Présents : 12 Excusés : 0 Absent : 0 Pouvoirs : 0
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 25 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Montlainsia, légalement convoqué le 19/09/2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy BUNOD, Maire.**

Présents : Corinne BOEGLI, Rémy BUNOD, Elodie GALVEZ, Romuald GUYENET, Bernard JANOD, Christian MUTIN, Nicole VELON, Nicolas DUPUIS, Olivier GATTO, Eric GAUTHIER, Florian ROUSSEL, Coline THOUBILLON

Excusés : //

Absent : //

Secrétaire de séance : Nicole VELON

Objet : Validation du périmètre de l'aménagement foncier

Proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans la commune de MONTLAINSA.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisé par le bureau d'études EMC Environnement ;
- des informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet ;
- du procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 14 octobre 2021 ;
- du procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 11 avril 2024 ;
- de la proposition de plan de périmètre au 1/500^{ème}.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré :

- **prend acte** des prescriptions de l'étude d'aménagement ;
- **constate** qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé ;
- **approuve** les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de sa réunion du 11 avril 2024 ;
- **approuve** les propositions définitives de la commission communale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier en zone forestière, avec bourse aux arbres et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 11 avril 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire, Rémy BUNOD

La secrétaire de séance, Nicole VELON

